



Huissier urgent commandement saisie vente

Par **Miyo49**, le **18/04/2019** à **13:59**

Bonjour hier un huissier est venue avec un itératif commandement aux fins de saisie vente .il me rappelle demain

Je vous explique la situation

Nous avons eu une grosse dette de loyer suite à des problèmes financiers.

Un jugement a été rendu le 29 juin 2009

Un accord a été trouver le 19 mais 2010 avec un huissier (du même cabinet que celui venue hier)

Nous réglons 30 euros par mois depuis nous avons toujours payer aucune mensualité de retard . A ce jour il reste encore à régler une grosse sommes .notre situations est toujours compliquée

Ce huissier a t'il le droit de refaire une saisie vente alors qu'ont règle tout les mois ?

Une amie m'as parlé hier qu'au bout de 10 ans il y avais prescription de la dette est ce vraie ?

Car on arrive au 10 ans du jugement

J'ai peur qu'il saisisse notre compte ou sur le salaire de mon mari avec 4 enfants ce serai la catastrophe

Par **amajuris**, le **18/04/2019** à **18:27**

bonjour,

méfiez-vous d'informations de personnes non professionnelles du droit.

dans votre cas, en payant chaque mois, vous repoussez le départ du délai de prescription.

le délai de 10 ans c'est le délai pendant lequel un jugement peut être exécuté.

dans votre cas, la signification du commandement de saisie vente a interrompu le délai de

prescription qui est reparti pour 10 ans.

selon le montant de votre dette, il est probable que votre créancier pense que votre dette ne sera jamais remboursée, car il ne faut pas oublier les intérêts et les frais de recouvrement.

avez-vous pensé à déposer un dossier de surendettement ?

salutations

Par **Miyo49**, le **18/04/2019** à **19:20**

Bonjour merci pour votre réponse

La dette est payée.

c'est malheureusement les intérêts qui sont très élevés

Le huissier m'as parlé hier de faire une demande gracieuse au créancier pour les intérêts.

Sans cette histoire on est juste financièrement mais on y arrive .Donc cela m'embête de faire un dossier de surendettement à cause de cette histoire, avec mon mari on se laisse la nuit pour réfléchir.

Si on décide de faire le dossier est il bon d'en parler au huissier lors de son appel demain ou vault mieux lui cacher ?

Est il possible de repasser devant le juge à notre demande pour alléger les intérêts ?

Je suis complètement perdu